

**DECISION SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE
DOC.ASSEMBLY/AU/12 (VIII)**

La Conférence :

1. **PREND NOTE** du rapport de la Commission sur le Changement climatique et le Développement en Afrique : Défis et Opportunités » ;
2. **SE DECLARE GRAVEMENT PREOCCUPEE** par la vulnérabilité des systèmes socioéconomiques et de production au changement et aux variations climatiques de l'Afrique et aux faibles capacités d'atténuation et de réponse;
3. **FELICITE** les partenaires du développement pour leur collaboration à l'élaboration d'un Plan intitulé « Information climatique pour les Besoins de développement : Un Plan d'action pour l'Afrique – Rapport et stratégie de mise en œuvre » ;
4. **APPROUVE** le Plan susvisé;
5. **PRIE INSTAMMENT** les Etats membres et les Communautés économiques régionales (CER), en collaboration avec le secteur privé, la société civile et les partenaires du développement, à intégrer les questions de changement climatique aux stratégies et aux programmes de développement aux niveaux national et régional ;
6. **LANCE UN APPEL** aux partenaires de coopération pour appuyer les Etats membres et les Communautés économiques régionales afin qu'ils puissent intégrer de façon efficace les mesures d'adaptation et d'atténuation dans leurs plans de développement et les mettre en œuvre ;
7. **DEMANDE** à la Commission, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Banque africaine de développement d'élaborer un Plan de mise en œuvre sur le changement climatique et le développement en Afrique et de faire rapport à la Conférence, tous les deux ans, sur les progrès réalisés.